



Cg 4 places et transports de 6 passagers ?

Par **theophil**, le **07/12/2010 à 11:40**

Bonjour,
Dans un véhicule, avec une carte grise pour 4 places puis-je transporter 6 personnes si chacune d'elle a une ceinture de sécurité, que la banquette supplémentaire a été posée par le constructeur et que sur le contrat d'assurance il est bien mentionnée "4 personnes transportée dont le conducteur" ?
Merci de partager votre savoir.

Par **amajuris**, le **07/12/2010 à 12:41**

non,
en cas d'accident votre assurance ne vous couvrira pas et les passagers transportés se retourneront contre vous.

Par **theophil**, le **07/12/2010 à 12:47**

Merci mais existe-t-il un texte officiel ?

Par **Marion2**, le **07/12/2010 à 13:04**

[citation] une carte grise pour 4 places --- sur le contrat d'assurance il est bien mentionnée "4 personnes transportée dont le conducteur" [/citation]
Vous avez la réponse.